

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

L'Etat de Vaud engage des moyens destinés à valoriser le potentiel géothermique de son sous-sol

Ressource renouvelable et locale, sans émission de CO₂, la géothermie est appelée à contribuer aux objectifs climatiques et énergétiques que l'Etat de Vaud s'est fixés. Dans les prochaines années, une vingtaine de sites de production pourraient être exploités dans le canton dans le but d'approvisionner en chaleur l'équivalent de 20'000 ménages. Afin d'accompagner le développement de cette ressource, le Conseil d'Etat soumet un crédit de plus 7,6 millions de francs au Grand Conseil.

Le développement de la géothermie constitue l'un des vecteurs de la volonté du Conseil d'Etat d'assurer un approvisionnement énergétique sûr et respectueux de l'environnement ainsi que de réaliser la transition énergétique inscrite dans le Programme de législature. Locale, sans émission de CO₂, produisant de la chaleur en continu et avec une emprise réduite sur le territoire, la géothermie de moyenne et grande profondeur offre un potentiel de développement important : vingt sites de production pourraient en effet être exploités dans quelques années, produisant 340 GWh/an, soit l'équivalent des besoins en chaleur de 20'000 ménages.

La géothermie connaît un essor important dans le canton de Vaud. Des travaux de forage sont en cours à Vinzel et à Montagny-près-Yverdon. Quatorze permis de recherche en surface dont le but est de rechercher les ressources géothermiques profonde ont en outre été décidés ou octroyés depuis 2019 par le Département en charge de l'environnement. Ces développements ont été rendu possible par l'adoption de la Loi cantonale sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS), par la publication du cadastre de géothermie profonde en 2019 et par les contributions fédérales prévues par la Loi sur le CO₂ et la Loi sur l'énergie (LEne) couvrant jusqu'à 60% des couts de prospection et de mise en valeur de la ressource.

Afin d'accompagner cette nouvelle phase de prospection et de maximiser les chances de succès des différents projets, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un crédit de plus de 7,6 millions de francs pour développer des instruments dédiés à la planification et la connaissance du sous-sol au moyen d'aides à l'exécution, de cartes et de fiches informatives. Cet investissement rendra possible la planification de toutes les ressources du sous-sol dans la perspective de leur gestion sur le long-terme et de

leur préservation. Il permettra également à l'Etat de s'assurer des capacités des porteurs de projets à mener leurs travaux dans des conditions optimales de sécurité en relation avec les risques sismiques et la protection des eaux souterraines, notamment.

Une carte détaillant l'ensemble des permis de recherche en surface est disponible sur le portail internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch/environnementà Géologie à Ressources naturelles du sous-sol à Géothermie

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 05 décembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat DJES, Renaud Marcelpoix, chef de la division Géologie, sols et déchets, Direction générale de l'environnement

TÉLÉCHARGEMENT(S)